



Credit conso non remboursé depuis 2007

Par **VanesAngel**, le 11/03/2016 à 15:02

Bonjour,

J'ai contracté en 2007 chez Cetelem la somme de 3.000 €.

N'ayant pas remboursé la somme un huissier est venu chez moi en 2008 en me demandant si je pouvais emprunter la somme à ma famille, n'ayant pas de travail à ce moment là . Il est revenu 2 jours plus tard et, comme ma famille à refusé de me prêter une telle somme, il n'a pas insisté et je n'en ai plus jamais entendu parler.

J ai reçu une lettre télégramme de Eos Credirec il y a une semaine me demandant d appeler de toute urgence sans savoir de quoi il s agissait. J'ai envoyé un mail pour savoir de quoi il retournait mais je n'ai jamais eu de réponse. Aujourd'hui je reçois une courrier me notifiant que malgré toutes les relances, que je n'ai jamais eu, je dois la somme de 6.601,26 € soit plus du double de la somme prévue. Et si je ne paye pas ils décideront des suites à donner à cette affaire en fonction des voies de recours possibles.

Quel recours puis je avoir en sachant que je n'ai pas de travail actuellement et pourquoi 9 ans après on me réclame une somme qui a plus que doublé ?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le 11/03/2016 à 16:39

bonjour,

s'agissant d'une société de recouvrement, credirec n'a aucun pouvoir coercitif contre vous, la

seule arme de ce type de sociétés est le harcèlement.
vous ne reconnaissez aucune dette, n'écrivez rien, ne payez rien car votre dette est prescrite depuis 2 ans après le premier impayé sauf si cette société est en possession d'un titre exécutoire, généralement un juge vous condamnant à payer.
salutations

Par **VanesAngel**, le **12/03/2016 à 09:50**

Merci beaucoup pour cette réponse qui me rassure.

Par **morobar**, le **12/03/2016 à 09:55**

Bonjour,
Vous êtes bien vite rassurée.
Avez-vous changé d'adresse depuis ?
Car si un titre exécutoire a été obtenu à votre rencontre, vous restez redevable de la dette augmentée des intérêts (taux légal majoré de 5 points) jusqu'en 2018.

Par **VanesAngel**, le **14/03/2016 à 11:00**

Bonjour.

Depuis 2007 j ai déménagé 2 fois et je n'avais jamais rien reçu jusqu'à maintenant. Je n'ai rien qui dit sans la lettre qu'ils ont un titre exécutoire mais ils précisent bien qu'ils prendront les voies de recours possibles. Donc je ne suis pas forcément rassuré dans le sens où effectivement entre les 2 je me suis renseignée sur cette affaire. Mais le harcèlement téléphonique plus le courrier limite menaçant et n'ayant pas de travail à l heure actuelle quels recours ont ils eux pour pouvoir récupérer une telle somme ?

Par **Tisuisse**, le **14/03/2016 à 12:47**

Bonjour,

Lisez donc le dossier en entête de ce forum sur les "officines de recouvrement", vous serez vite fixé.
En attendant, vous ne faites rien, si on vous harcèle par courrier, conservez ces courriers précieusement en notant le jour d'arrivée dans votre boîte aux lettres, si on vous harcèle par téléphone, notez aussi les jours et heures de ces appels et signalez-leur que vous enregistrez vos appels téléphoniques et que, s'il continuent, vous déposerez, directement entre les mains du Procureur de la République, une plainte à leur rencontre pour tentative d'extorsion de fonds. En règle général, cela les calme tout de suite.